

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B381-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B381

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs à la collecte des emballages ménagers recyclables et ordures ménagères en point d'apport volontaire - 2 lots (n°13M071 et 13M072)

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer des marchés relatifs à la Collecte des emballages ménagers recyclables et ordures ménagères en point d'apport volontaire - 2 lots (n° 13M071 et 13M072)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La collecte des colonnes d'apport volontaire est assurée, sur tout le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, au moyen de prestations de service.

Les deux marchés concernés prévoient la collecte de ces colonnes en fonction du flux qu'elles contiennent ainsi que les prestations associées liées à la gestion des parcs des colonnes OM, EMR, JRM et Verre (manutention, levage...).

Exposé des motifs :

Economie du marché :

La présente consultation, fractionnée en deux lots sans tranche ni variante, a pour objet de passer un marché de prestations de service pour assurer :

Lot n° 1 :

- 1) La collecte sélective du flux « Emballages Ménagers Recyclables »
 - en « gisement pur » EMR (Tri-flux)
 - en mélange EMR+JRM (Bi-flux)recueilli sur les Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les colonnes destinées à chaque produit sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le transport vers l'exutoire autorisé par la Communauté du Pays d'Aix.
- 2) La collecte du flux « OM » recueilli sur les Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les colonnes destinées à cet effet sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le transport vers l'exutoire autorisé par la CPA.
- 3) Des prestations associées liées à la gestion du parc des colonnes OM et EMR (manutention, lavage, ...).

Lot n° 2 :

1. La collecte sélective du flux « Journaux, Revues et Magazines (JRM) » recueilli sur les Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les colonnes destinées à cet effet sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le transport vers l'exutoire autorisé par la Communauté du Pays d'Aix.
2. La collecte sélective du flux « Verre » recueilli sur les Points d'Apport Volontaire (PAV) dans les colonnes destinées à cet effet sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et le transport vers l'exutoire autorisé par la CPA.
3. Des prestations associées liées à la gestion du parc des colonnes JRM et Verre (manutention, lavage, ...).

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans les limites des seuils suivants pour 48 mois :

Lot n°1: minimum 2 000 000€ HT; maximum 6 000 000€ HT.

Lot n°2: minimum 1 000 000€ HT; maximum 3 000 000€ HT.

Allotissement

Le marché est alloti comme suit :

Lot n°1 relatif aux emballages ménagers recyclables et ordures ménagères

Lot n°2 : Collecte des journaux revues magazines et du verres

Durée du marché :

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une période de 48 mois.

La mise en œuvre des prestations débutera à la date de démarrage précisée sur le premier bon de commande. Pour information, le marché devrait s'exécuter - hors période de préparation - à compter du 1/12/2013.

Forme des prix

Les prix sont unitaires. Ils sont révisables deux fois par an.

Estimation du marché :

Lot n°1 : 4 100 000€ HT pour 48 mois

Lot n°2 : 1 940 000€ HT pour 48 mois

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE : 31/05/2013

BOAMP : 31/05/2013

PROVENCE : 04/06/2013

MARSEILLAISE : 31/05/2013

PROFIL ACHETEUR : 29/05/2013

Un avis rectificatif a été publié aux journaux ci-dessus

JOUE : 10/07/2013

BOAMP : 10/07/2013

PROVENCE : 09/07/2013

MARSEILLAISE : 09/07/2013

PROFIL ACHETEUR : 08/07/2013

La date limite de remise des offres qui était fixée initialement le 11/07/2013 à 12h00, a été reportée au 18/07/2013 à 12h00.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 septembre 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n° 13M071 à la société **SILIM** pour un montant estimatif de **3.779.743,10 € HT**, et pour une durée d'exécution de 48 mois.
- le marché n° 13M072 à la société **SITA SUD** pour un montant estimatif de **1.685.023,90 € HT**, et pour une durée d'exécution de 48 mois.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 13 septembre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M071 à la société **SILIM** pour un montant estimatif de **3.779.743,10 HT**, et pour une durée d'exécution de 48 mois. Le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutés
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°13M072 à la société **SITA SUD** pour un montant estimatif de **1.685.023,90 € HT**, et pour une durée d'exécution de 48 mois. Le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutés.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de Fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 812 - Nature 611.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs à la collecte des emballages ménagers recyclables et ordures ménagères en point d'apport volontaire - 2 lots (n°13M071 et 13M072)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013